

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6566**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Assistant réalisateur de cinéma d'animation

Nouvel intitulé : Chef de projet concepteur réalisateur de cinéma d'animation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA) Directeur de l'EMCA

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Au cinéma, l'assistant réalisateur intervient sur l'ensemble de la chaîne de fabrication du film, de la conception à la réalisation. Son profil d'activité est très vaste.

A la télévision, les activités de conception, d'écriture et de choix artistiques sont particulièrement encadrés par le diffuseur. Elles peuvent être prises en charge par le producteur, notamment dans le cas de séries télévisées.

Selon la production sur laquelle il exerce (long-métrage de cinéma d'animation, court-métrage, film d'auteur ou série télé), le réalisateur doit :

- Concevoir un projet de film d'animation
- Ecrire le scénario
- Faire produire son film
- Diriger son équipe
- Concrétiser l'univers du film
- Construire la mise en scène et la mise en image
- Finaliser son film
- Communiquer sur son film

L'assistant réalisateur est le responsable artistique et technique, il encadre les équipes de fabrication depuis la conception jusqu'à la post-production. Il respecte le planning et le budget, il réalise le film d'animation, il est capable :

- D'imaginer des histoires filmiques, communiquer son projet, sélectionner et adapter des images, des situations à un projet de film ;
- De décrire une histoire en images et en sons, rendre dans l'écriture les caractéristiques, les traits marquants d'une société ou d'une époque, écrire les dialogues ;
- De communiquer et négocier son projet, monter un dossier de présentation, un budget prévisionnel, valoriser ses choix, hiérarchiser ses priorités, développer un argumentaire ;
- De capter et guider les talents, identifier les savoir-faire des techniciens, évaluer leurs compétences, communiquer sa vision du film, valoriser ses choix artistiques, faire des tests d'animation, susciter des idées et des propositions techniques et artistiques, faire appliquer ses choix, encadrer l'équipe technique, coordonner chaque intervention, vérifier le travail ;
- De faire des choix esthétiques et techniques, communiquer sa vision, évaluer le jeu et le design des personnages, repérer les talents des techniciens, évaluer le rendu de leur travail ;
- De définir le positionnement et les mouvements de caméra, déterminer et réadapter le découpage, construire et structurer un récit filmique, déterminer les séquences à mettre en valeur, repérer les incohérences, vérifier les versions proposées, argumenter, justifier et réaffirmer ses choix, sélectionner la version la plus proche de sa vision ;
- De conceptualiser et communiquer sa démarche, situer et expliquer sa démarche artistique, écouter et analyser les critiques, identifier les avis et en tirer partie, adapter son discours à son interlocuteur.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs de la production audiovisuelle et cinématographique :

- Séries et unitaires de télévision (programmes jeunesse) ;
- Courts et long métrages ;
- Films institutionnels ;
- Clips vidéo ;
- Habillage télévisuel ;
- Effets spéciaux...

Réalisateur de cinéma d'animation

Auteur

Superviseur, chef de projet, directeur artistique

Directeur d'écriture, scénariste

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1304 : Réalisation cinématographique et audiovisuelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Critères de délivrance du titre pour un parcours formation initiale Les évaluations sont composées de :

- Contrôle continu
- Réalisation d'un court-métrage et de stages en entreprise
- Examen final : Soutenance du diplôme devant un jury composé de professionnels des domaines concernés, de responsables et d'enseignants de l'école : présentation du dossier personnel, du dossier projet et du court-métrage réalisé, du mémoire de stage et des réalisations effectuées dans l'entreprise.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Professionnels des domaines concernés (employeurs et salariés) et d'enseignants de l'école (50-50). Le Président du jury est un professionnel.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	La mise en place du contrat de professionnalisation est possible uniquement en 3ème année. Professionnels des domaines concernés (employeurs et salariés) et d'enseignants de l'école (50-50). Le Président du jury est un professionnel.
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Pour les personnes en VAE : Délivrance de la certification totale ou partielle au vu du portefeuille de compétences (travaux réalisés, films, fonction occupées), mise en situation devant un jury composé de professionnels des domaines concernés (employeurs et salariés) et d'enseignants de l'école. Le Président du jury est un professionnel.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Assistant réalisateur de cinéma d'animation avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2014. Certification délivrée par : CCI d'Angoulême - Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA).

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Assistant réalisateur de cinéma d'animation" avec effet au 31 décembre 2015, jusqu'au 17 mars 2019.

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau III, sous l'intitulé "Assistant réalisateur de cinéma d'animation" avec effet au 7 février 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour plus d'informations

Statistiques :

40 titulaires de la certification par an en moyenne. Actuellement 140 étudiants sur le site <http://www.angouleme-emca.fr>

Autres sources d'information :

Information du secteur de la production d'animation en France www.animation-france.fr

Site Internet EMCA

Hébergement Vidéos EMCA

Lieu(x) de certification :

Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA) 1 rue de la Charente
FR16000 ANGOULÊME

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation 1, rue de la Charente 16000 ANGOULÊME

Historique de la certification :

En 2009, l'EMCA a obtenu auprès du CNCP l'enregistrement du titre "Assistant Réalisateur de cinéma d'animation" en niveau III. Depuis, près de 240 étudiants (6 promotions sortantes de 40 diplômés) ont obtenu ce titre après une formation de 3 années à temps plein (1200 heures par an).

Certification suivante : Chef de projet concepteur réalisateur de cinéma d'animation